

Passeport de la SWISS LOPPET

Le passeport de la Swiss Loppet a pour but de redonner un nouveau souffle au ski de fond en Suisse. Il doit motiver les participants à prendre le départ de l'ensemble des dix courses populaires de la Swiss Loppet dans un délai donné.

Règlement

Pour participer, il faut être membre de Swiss-Ski.

Le passeport de la Swiss Loppet est personnel et non transmissible. Pour être valide, il doit être complété avec toutes les données requises avant la première course. Seule la course principale compte pour le passeport.

Après chaque course achevée, le coureur doit confirmer la participation en indiquant l'année, le numéro de dossard et la date sur le passeport de la Swiss Loppet.

Les participants peuvent accéder à deux statuts différents :

1. « Swiss Loppet Gold Member » : toutes les courses de la Swiss Loppet organisées doivent être effectuées **dans un délai d'un an**. Les courses qui n'ont pas lieu n'entrent pas en ligne de compte dans le classement.
2. « Swiss Loppet Member » : toutes les courses de la Swiss Loppet doivent être effectuées **dans un délai de trois ans**.
Si une course de la Swiss Loppet ne peut avoir lieu pendant trois années consécutives, et que ces années coïncident avec la date de validité du passeport, la course est réputée effectuée sur le passeport.

Pour la Swiss Loppet, l'année commence le 1^{er} janvier et se termine fin mars de l'année calendrier correspondante.

Distinctions

Lorsque la dernière des dix courses a été visée, au plus tard le 15 avril, le passeport de la Swiss Loppet doit être envoyé à l'adresse suivante : Swiss-Ski, Swiss Loppet, Worbstrasse 52, 3074 Muri/Berne.

Le passeport est ensuite contrôlé et renvoyé à l'expéditeur avec la distinction (pour le statut « Swiss Loppet Member ») ou l'invitation à la remise des prix (pour le statut « Swiss Loppet Gold Member »).

Swiss Loppet Gold Member

En guise de reconnaissance, le « Swiss Loppet Gold Member » reçoit :

- le gilet fonctionnel « Swiss Loppet Gold Member » (indiquer la taille souhaitée XS, S, M, L, XL, lors de l'envoi du passeport) ;

- le document de confirmation « Swiss Loppet Gold Member » avec le nom, le prénom, l'année, la période calendrier et la liste des courses correspondantes.

Swiss Loppet Member

En guise de reconnaissance, le « Swiss Loppet Member » reçoit :

- le gilet fonctionnel « Swiss Loppet Member » (indiquer la taille souhaitée XS, S, M, L, XL, lors de l'envoi du passeport) ;
- le document de confirmation « Swiss Loppet Member » avec le nom, le prénom, l'année, la période calendrier et la liste des courses correspondantes.

Swiss-Ski / GFR / 26-08-2013